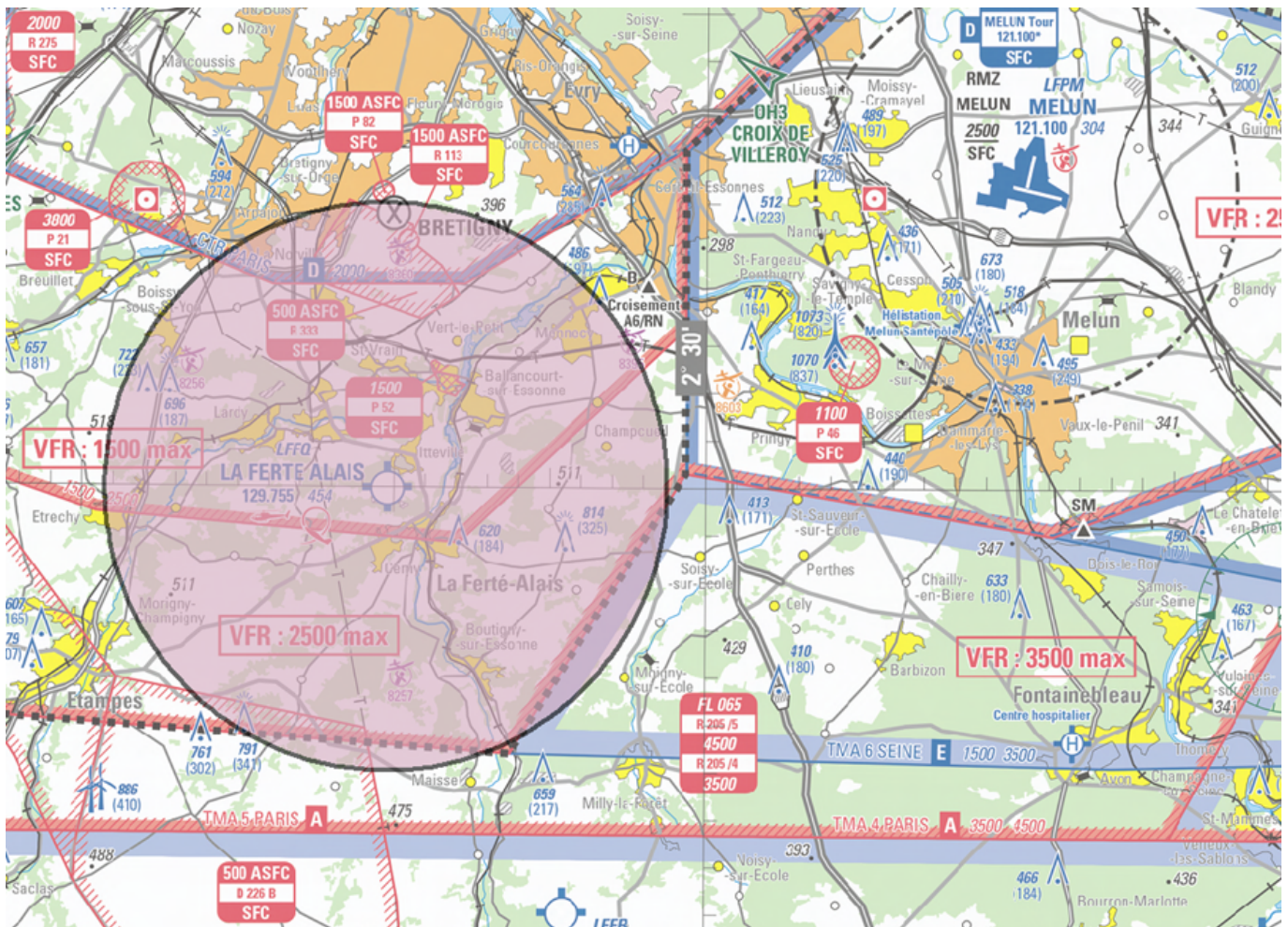


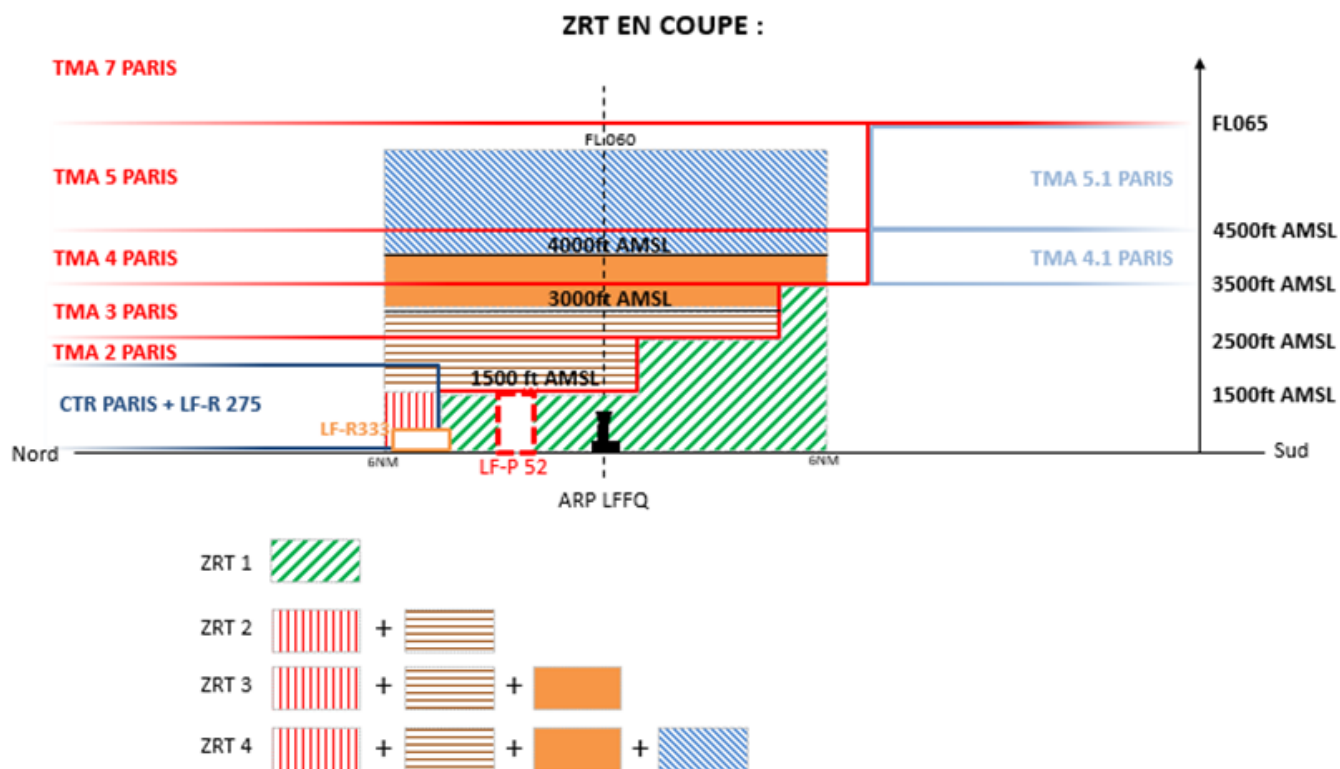
Objet : Création de 4 zones réglementées temporaires (ZRT) dans la CTR et TMA PARIS pour le spectacle aérien public La Ferté Alais ("Le temps des hélices") - LFFQ

En vigueur : Du jeudi 21 mai au dimanche 24 mai 2026

Lieux : FIR : PARIS LFFF - AD : LA FERTE ALAIS LFFQ



Extrait carte 1/250 000 Région Parisienne - Édition 01-2025



ACTIVITÉ

Spectacle aérien public sur l'aérodrome de La Ferté Alais (LFFQ) nécessitant la création de 4 zones réglementées temporaires (ZRT).
 Les ZRT 2, 3 et 4 seront activées en fonction du programme des vols. Une seule des ZRT 2, ZRT 3 ou ZRT 4 sera activée à la fois.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

La ZRT 1 sera active aux dates indiquées ci-dessous;
 Les ZRT 2,3 et 4 seront activables aux dates et dans les plages horaires indiquées ci-dessous.

ZRT 1

- Du 21 mai 2026 au 24 mai 2026 de 0700 à 2004

ZRT 2 / ZRT 3 / ZRT 4

- Du 21 mai 2026 au 22 mai 2026 de 0700 à 2004
 - Du 23 mai 2026 au 24 mai 2026 de 1000 à 1700

INFORMATION DES USAGERS

ZRT 1, 2, 3 et 4 : Information des usagers

La Ferté Alais A/A : 129.755 MHz
 PARIS INFO : 126.100 MHz
 SEINE INFO : 134.300 MHz
 PARIS CTL : 127.080 MHz

Activité réelle des ZRT 2, 3 et 4 connue de :

ORLY APP : 123.875 MHz
 SEINE INFO : 134.300 MHz

STATUT**ZRT 1 :**

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

ZRT 2, 3 et 4 :

Zones réglementées temporaires (ZRT), qui lorsqu'elles sont actives, se substituent aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION**ZRT 1 :**

CAG / CAM : contournement obligatoire à l'exception des :

- aéronefs participant à la manifestation aérienne.
- aéronefs autorisés par le Directeur des vols.
- aéronefs basés et entraînements, après accord préalable du Directeur des vols.
- aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après coordination avec le Directeur des vols (Tél : 06 07 74 84 36).

ZRT 2, 3 et 4 :

CAG / CAM : contournement obligatoire à l'exception des :

- aéronefs participant à la manifestation aérienne.
- aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après coordination avec le Directeur des vols (Tél : 06 07 74 84 36).

SERVICES RENDUS**ZRT 1 :**

Information de vol et alerte par PARIS INFO et SEINE INFO.

ZRT 2, 3 et 4 :

Information de vol et alerte par ORLY APP.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

ZRT 1	ZRT 2	ZRT 3	ZRT 4
<p>LIMITES LATÉRALES Cercle de 6 NM de rayon centré sur PSN : 48°29'58"N - 002°19'48"E (ARP LFFQ)</p> <p>A l'exclusion de la LF-P52 Le Bouchet, et des portions interférentes de la CTR Paris, des TMA Paris parties 2 et 3 et des zones LF-R 275 Paris, LF-R205/2, LF-R205/3, LF-R333 Brétigny Leudeville et des ZRT Sud Francilien 1 et 2 (publiées par voie de SUP AIP).</p>	<p>LIMITES LATÉRALES Cercle de 6 NM de rayon centré sur PSN : 48°29'58"N - 002°19'48"E (ARP LFFQ).</p> <p>À l'exclusion de la portion interférente de la ZRT 1 décrite supra et des zones LF-R 113 Brétigny et LF-R 333 BRETIGNY LEUDEVILLE.</p>	<p>LIMITES LATÉRALES Cercle de 6 NM de rayon centré sur PSN : 48°29'58"N - 002°19'48"E (ARP LFFQ).</p> <p>À l'exclusion de la portion interférente de la ZRT 1 décrite supra et des zones LF-R 113 Brétigny et LF-R 333 BRETIGNY LEUDEVILLE.</p>	<p>LIMITES LATÉRALES Cercle de 6 NM de rayon centré sur PSN : 48°29'58"N - 002°19'48"E (ARP LFFQ).</p> <p>À l'exclusion de la portion interférente de la ZRT 1 décrite supra et des zones LF-R 113 Brétigny et LF-R 333 BRETIGNY LEUDEVILLE.</p>
<p>LIMITES VERTICALES SFC / 3500 ft AMSL</p>	<p>LIMITES VERTICALES SFC / 3000 ft AMSL</p>	<p>LIMITES VERTICALES SFC / 4000 ft AMSL</p>	<p>LIMITES VERTICALES SFC / FL 060</p>

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

La LF-R 604 La Ferté Alais n'est pas activable.
Les LF-R3109 A et B ne sont pas activables.

Pendant l'activation de la ZRT 1 :

- l'activité de voltige n°6216 La Ferté Alais AD est suspendue.
- les activités d'aéromodélisme n°8256 Boissy-sous-Saint-Yon, n°8257 Vayre-sur-Essonne et n°8513 Saint-Vrain restent utilisables dans les conditions accordées par la direction des vols.
- les vols d'aéronefs sans équipage à bord évoluant hors vue dans les ZRT Sud Francilien 1 et 2, restent possibles dans les conditions accordées par la direction des vols.

Pendant l'activation des ZRT 2, 3 et 4 :

- l'activité d'aéromodélisme n°8360 Leudeville reste utilisable dans les conditions accordées par la direction des vols.